





- 3. Integration of one, temporary, national office with
tax systems
- Applied at national and provincial
- Revenue
- National revenue
- Applied to national and provincial
- Collect, manage and transfer to national

4. Development



United Nations
World Bank Group

3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

NOTE

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	v
1. Introduction	1
• Objectif : égalité entre les sexes — stratégie : prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes .	1
• Phase analytique	3
• Questions d'ordre général et grandes tendances	5
2. Intégration d'une perspective sexospécifique : les leçons tirées de l'expérience	9
• Nécessité d'une vaste stratégie ciblant les principales institutions et mettant l'accent sur les relations entre femmes et hommes	9
• Les mesures tendant à réaliser l'égalité entre les sexes peuvent aussi contribuer à la réalisation des autres objectifs socioéconomiques	10
• Prise en compte des individus : condition préalable	10
3. Intégration d'une perspective sexospécifique selon les contextes	13
• Analyse et élaboration des politiques	13
• Recherche	16
• Assistance technique	19
• Appui aux organes intergouvernementaux	21
• Collecte, analyse et diffusion des données	22
4. Développement/renforcement des capacités institutionnelles dans la prise en compte des sexospécificités	25
5. Conclusions	29



Avant-propos

Le Programme d'action de Beijing, adopté lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, à Beijing, en 1995, voit dans l'intégration d'une perspective sexospécifique une stratégie de premier plan à l'échelle mondiale dans la promotion de l'égalité des sexes. Le Conseil économique et social a posé, dans ses conclusions concertées 1997/2, des principes généraux applicables à l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes. Le Secrétaire général a arrêté d'autres directives concrètes à ce sujet, dans une lettre datée du 13 octobre 1997, adressée à toutes les entités du système des Nations Unies. La vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, organisée comme suite au Programme d'action de Beijing, en juin 2000, a été l'occasion de renforcer le mandat de l'Organisation des Nations Unies dans la prise en compte des perspectives sexospécifiques. Plus récemment, le Conseil économique et social a adopté une résolution (résolution 2001/41 du Conseil économique et social) sur l'intégration d'une perspective sexospécifique (juillet 2001), dans laquelle il s'est dit résolu à faire en sorte que les perspectives sexospécifiques fassent partie intégrante de toutes ses activités, y compris celles de ses commissions techniques, et a recommandé de procéder à un examen quinquennal de l'application de ses conclusions concertées 1997/2.

Des objectifs intergouvernementaux clairs ont été fixés pour les principaux domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies, notamment le désarmement, la lutte contre la pauvreté, les politiques macroéconomiques, la santé, l'éducation et le commerce. Dans sa résolution 1325 (2000), qu'il a adoptée en octobre 2000, le Conseil de sécurité a souligné qu'il était important de redoubler d'efforts pour incorporer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix. Des directives tendent également à assurer la prise en compte des sexospécificités dans les principaux processus de planification et documents de l'Organisation des Nations Unies, les plans à moyen terme, les budgets-programmes et les évaluations de programme (voir, par exemple, la résolution 52/100 de l'Assemblée générale, adoptée en décembre 1997).

Dans ses conclusions concertées 1997/2, le Conseil économique et social dit qu'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes « c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines ».

port qui existe entre les perspectives sexospécifiques et les différents domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies; et au défaut de moyens d'intervention une fois les perspectives sexospécifiques définies. Des stratégies ont été mises en œuvre pour surmonter ces obstacles; elles reposent notamment sur des fiches sur les concepts sous-jacents à l'intégration d'une perspective sexospécifique, des notes de synthèse sur égalité entre les sexes dans les différents secteurs et des programmes de développement des compétences. Le principal enjeu aujourd'hui, c'est de savoir « *COMMENT* » on peut définir les perspectives sexospécifiques et leur donner effet. C'est là l'objet de la présente publication. De nouveaux outils seront conçus pour aider les membres du personnel de l'ONU à adopter une démarche sexospécifique dans leur travail.

Il convient de toujours garder à l'esprit que l'existence d'une stratégie



1.

Les gouvernements et les organisations internationales se sont fixé pour objectif la réalisation de l'égalité entre les sexes, comme en témoignent accords et engagements internationaux. Mais le sens véritable de l'« égalité » dans la pratique et les moyens d'y parvenir suscitent une vive controverse.

L'inégalité entre femmes et hommes est de toute évidence un syndrome planétaire. Par exemple, les femmes sont plus souvent que les hommes victimes de violence dans le couple; elles participent moins à la vie politique et ne sont pas aussi bien représentées dans les instances de prise de décisions que les hommes; elles n'ont pas les mêmes chances que les hommes sur le plan économique; elles sont surreprésentées parmi les pauvres; et les femmes et les filles constituent la majorité des personnes victimes de la traite et du commerce sexuel. Il importe de résoudre ces problèmes, en particulier à la faveur des efforts déployés pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes.

De nombreux changements, à divers niveaux, seront nécessaires pour favoriser la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes; il faudrait notamment modifier les comportements et la nature des relations entre individus, et opérer la réforme des institutions et cadres juridiques, des institutions économiques et des instances de prise de décisions politiques.

Le présent document examine la stratégie de promotion de l'égalité entre femmes et hommes telle qu'elle a été définie dans le rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), c'est-à-dire la prise en compte systématique des sexospécificités. Cette stratégie vise les objectifs suivants s'agissant de toute la gamme des politiques et des questions envisagées :

- Il doit être tenu compte des différences et des inégalités entre les sexes dans l'analyse des problèmes et la définition des orientations (voir encadré à la page suivante); et
- Il faudrait entreprendre de réduire le fossé entre les sexes et promouvoir l'égalité entre femmes et hommes.

Une stratégie complémentaire, prévoyant des « interventions ciblées », a pour objectif premier de réduire les disparités entre hommes et femmes désavantageuses pour elles. Il peut s'agir, par exemple, de mener des études

spécifiques tendant à déterminer les raisons qui expliquent que les femmes ne profitent pas autant des courants d'échange, d'apporter un appui à un réseau d'organisations non gouvernementales de femmes qui s'intéressent à la question des femmes et des médias, d'organiser à l'intention des autorités judiciaires des séances de formation consacrées à la violence dans la famille ou au viol, ou encore de mener à l'intention des hommes politiques une action de sensibilisation à la discrimination à l'égard des femmes dans la vie

teurs et les questions de développement considérés : loin d'en être un aspect superficiel, la question de l'égalité entre les sexes doit être au cœur même des activités.

Pour mettre en œuvre la stratégie d'intégration d'une perspective sexospécifique, il faut tout d'abord se demander comment et pourquoi il convient de prêter attention aux questions de disparités et d'inégalités entre hommes et femmes dans le domaine considéré, identifier les divers moyens de réduire ces inégalités et décider de l'approche à suivre à cet effet¹.



Encore que les questions à poser et l'approche à suivre varient selon le sujet considéré et le mandat confié à l'institution concernée, il importe, de manière générale et au préalable, d'envisager ce qui suit :

- Identifier les disparités et inégalités entre femmes et hommes et leur éventuel rapport à la question considérée. Si chaque situation et problème donnés doivent être analysés en eux-mêmes, il convient, dans un premier temps, d'identifier les facteurs sexospécifiques qui peuvent agir sur la situation ou le problème considérés (c'est-à-dire qu'il faut se demander en quoi et pourquoi les questions de disparité et d'inégalité entre les sexes sont pertinentes) et doivent dès lors être examinés plus avant. Un ensemble de facteurs à prendre en considération sont présentés dans la partie intitulée « Questions d'ordre général et grandes tendances ».
- Les travaux de recherche menés ces vingt dernières années ont montré à quel point il est important de décomposer des notions complexes de ce type pour s'assurer qu'elles sont opératoires. On sait, par exemple, que les « personnes » répondent de manière différenciée aux bouleversements économiques dans la mesure où l'accès aux ressources, les responsabilités et les chances offertes varient selon le sexe. On sait également que les ressources ne tituléeb r 4es. les es. eu tiei

- Il faudrait systématiquement utiliser des données ventilées par sexe pour mieux cerner un problème ou une situation, identifier les disparités et les inégalités entre hommes et femmes et entreprendre de les réduire. Par exemple, on élabore une politique agricole et on exécute des programmes de vulgarisation ciblés d'autant plus facilement que l'on dispose d'informations allant au-delà du nombre des « cultivateurs » et de la nature de leur production. Ventiler les données selon le sexe et se demander qui produit quoi permettrait non seulement de connaître le nombre de femmes et d'hommes cultivateurs, mais également de savoir s'il existe des disparités et des inégalités entre femmes et hommes en ce qui concerne les cultures et les tâches accomplies.

Il faudrait systématiquement utiliser des données ventilées par sexe pour mieux cerner un problème ou une situation, identifier les disparités et les inégalités entre hommes et femmes et entreprendre de les réduire. Par exemple, on élabore une politique agricole et on exécute des programmes de vulgarisation ciblés d'autant plus facilement que l'on dispose d'informations allant au-delà du nombre des « cultivateurs » et de la nature de leur production. Ventiler les données selon le sexe et se demander qui produit quoi permettrait non seulement de connaître le nombre de femmes et d'hommes cultivateurs, mais également de savoir s'il existe des disparités et des inégalités entre femmes et hommes en ce qui concerne les cultures et les tâches accomplies.

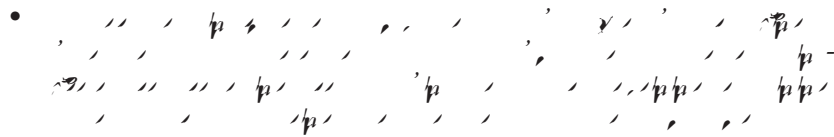
- Les priorités des femmes et des hommes sont souvent très différentes. Par exemple, après une catastrophe, le souci premier des femmes sera peut-être de disposer d'eau potable et d'un abri, les hommes souhaitant avant tout que la vie économique reprenne son cours. Sans qu'il faille privilégier un point de vue par rapport à l'autre, il est nécessaire de mesurer (grâce à des études spécifiques) les disparités qui existeraient entre femmes et hommes pour pouvoir tenir compte de tous les facteurs pertinents dans l'analyse d'une situation donnée. Dans la mesure où les femmes, de manière générale, participent moins que les hommes à la prise de décisions, il faut mettre en œuvre des stratégies spécifiques pour veiller à ce que leurs points de vue soient dûment pris en compte.

Les priorités des femmes et des hommes sont souvent très différentes. Par exemple, après une catastrophe, le souci premier des femmes sera peut-être de disposer d'eau potable et d'un abri, les hommes souhaitant avant tout que la vie économique reprenne son cours. Sans qu'il faille privilégier un point de vue par rapport à l'autre, il est nécessaire de mesurer (grâce à des études spécifiques) les disparités qui existeraient entre femmes et hommes pour pouvoir tenir compte de tous les facteurs pertinents dans l'analyse d'une situation donnée. Dans la mesure où les femmes, de manière générale, participent moins que les hommes à la prise de décisions, il faut mettre en œuvre des stratégies spécifiques pour veiller à ce que leurs points de vue soient dûment pris en compte.

- Même si les tâches domestiques et les soins suscitent un intérêt de plus en plus marqué depuis quelques années, l'importance de ce type d'activité demeure largement méconnue, inconnue et sous-évaluée. Les cultures et travaux agricoles effectués par les femmes ne reçoivent pas

Même si les tâches domestiques et les soins suscitent un intérêt de plus en plus marqué depuis quelques années, l'importance de ce type d'activité demeure largement méconnue, inconnue et sous-évaluée. Les cultures et travaux agricoles effectués par les femmes ne reçoivent pas

néraliser dans l'étude de populations différentes, il convient donc d'examiner l'influence des divers facteurs, notamment du sexe, dans la détermination des besoins et perspectives de chacun.

- 

Etant donné les disparités et les inégalités entre les sexes dans la société, on ne s'attendra pas à ce que femmes et hommes aient les mêmes chances de participer au développement ni à ce qu'ils puissent en récolter les fruits également. On se gardera donc d'initiatives indifférenciées, qui risqueraient d'accentuer involontairement l'inégalité entre les sexes.



S'il convient d'envisager chaque situation dans sa spécificité, certains problèmes et thèmes se retrouvent dans de nombreux contextes.

La sexospécificité est importante en raison de disparités et d'inégalités fondamentales entre hommes et femmes. Si ces disparités et inégalités varient quant à leur nature d'un pays ou d'un secteur à l'autre, il se dégage néanmoins certaines constantes qui permettent de déterminer les questions qu'il convient d'examiner systématiquement. Les éléments présentés ci-après peuvent servir de points de départ pour déterminer en quoi et pourquoi, dans telle ou telle situation, la question des disparités et des inégalités



2. La prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes

La prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes ne constitue pas une nouvelle stratégie, comme il est souligné dans le *Programme de coopération technique*, elle repose sur plusieurs années d'expérience, le but étant de faire une place aux perspectives sexospécifiques au cœur des politiques et programmes. De nombreux enseignements ont pu être tirés des efforts qui ont été déployés à la fois pour comprendre les problèmes et formuler des stratégies efficaces.

La prise en compte des sexospécificités

La stratégie de prise en compte des sexospécificités a été retenue parce que les approches adoptées jusqu'ici en vue de combler le fossé entre femmes et hommes se sont révélées insatisfaisantes. Ces premières stratégies étaient souvent centrées sur les femmes (elles visaient, par exemple, à améliorer leur accès à l'éducation ou aux ressources) et consistaient en des initiatives spécifiques ciblées. Certes, ces programmes (ou certaines composantes d'initiatives plus ambitieuses) procédaient d'une démarche louable; toutefois, il est apparu que l'on ne parviendrait pas à éliminer les inégalités entre femmes et hommes par des initiatives marginales, et qu'il fallait plutôt opérer de vastes réformes, en particulier aux niveaux politique et institutionnel. Au cours des dernières décennies, les mouvements de femmes dans l'hémisphère Sud ont développé une critique des modèles et des institutions de développement, soulignant qu'il ne suffisait pas « d'ouvrir aux femmes » les institutions et processus existants. Mieux associer les femmes à un processus de développement injuste et non viable ne constituait pas une réponse viable. Il fallait au contraire repenser les structures et pratiques qui perpétuent les inégalités en tout genre.

On admet également que l'inégalité entre femmes et hommes est un problème qui tire son origine de l'intersubjectivité et qui ne saurait donc être résolu par des mesures ciblant uniquement les femmes. Il convient de s'intéresser davantage au rapport entre la femme et l'homme, en particulier s'agissant de la répartition du travail, de l'accès aux ressources et de leur maîtrise et de la prise de décisions. On admet de plus en plus volontiers qu'il faudrait voir en l'homme un partenaire et collaborer avec lui pour redéfinir ensemble les rôles respectifs des deux sexes et leurs relations. Au lieu de

prendre « les femmes » seules comme cible, c'était donc l'égalité des sexes qu'il faut s'assigner comme objectif de développement.



Si l'égalité entre femmes et hommes constitue en soi un objectif primordial — une question de droits de la personne et de justice sociale —, les progrès accomplis sur cette voie peuvent également aller dans le sens d'autres objectifs économiques et sociaux. Il est important de pouvoir démontrer aux économistes que l'égalité entre les sexes est un facteur de croissance et de productivité économiques. De même, il faut expliquer aux démographes que les perspectives sexospécifiques peuvent enrichir leurs analyses et leur permettre de mieux cerner les processus démographiques, et prouver aux statisticiens que les données qui ne sont pas ventilées selon le sexe sont dénuées d'intérêt, les besoins critiques en information sur les questions d'égalité entre femmes et hommes devant être satisfaits.

Plusieurs exemples de gains de productivité que l'on pourrait obtenir en s'intéressant aux perspectives sexospécifiques et aux questions d'égalité entre femmes et hommes ont été présentés dans une étude publiée par le Secrétariat du Commonwealth² (voir encadré à la page suivante).



On voit souvent mal l'intérêt d'une stratégie de prise en compte des questions d'égalité entre les sexes s'agissant de programmes consacrés à des sujets d'ordre technique ou scientifique comme le commerce international, les taux de change ou les changements climatiques. Il s'agit dans un premier temps de comprendre l'impact de telle ou telle mesure sur les personnes (producteurs, consommateurs, travailleurs, parents, individus vivant dans un lieu donné, etc.). Si l'on m-29Irents,avant tou29Irents,sur technique ou technologique d'un problème, on méconnaît le sort des individus — dès lors l'intégration d'une perspective sexospécifique deviens très difficile. Par exemple, les débats sur les changements climatiques portés souvent sur les émissions, les normes imposées au secteur industriel et leur respect, les dispositifs de contrôle et les prévisions scientifiques. Cependant, les programmes envisagés ont un impact sur les individus — en tant que consommateurs, personnes engagées ou représentants de l'industrie; il importe donc de comprendre les dimensions sexospécifiques de ces processus et des politiques et programmes mis en place pour les enrayer.



3. 性别平等与可持续发展

« 性别平等是可持续发展的关键。在实现可持续发展的过程中，必须考虑到男女两性在资源分配、决策制定和利益分配方面的平等权利。只有实现性别平等，才能充分发挥每个人的潜力，促进社会的全面进步和可持续发展。 » (Programme d'action de Beijing, 1995, par. 79.)

Le processus de développement durable est tout au long duquel l'accent est mis sur la prise en compte d'une perspective sexospécifique, souligne qu'il est important d'examiner les conséquences, et les objectifs fixés en matière d'égalité, pour la femme et l'homme des mesures prises dans chaque secteur. Il est également indiqué qu'il incombe à l'homme et à la femme de promouvoir l'égalité de genre et de participer à la prise de décisions et à la mise en œuvre de politiques et de programmes qui favorisent l'égalité de genre et le développement durable. (su.8((de)-240r.)l'homme.)14.

Premièrement, on retiendra une perspective sexospécifique dans la
/ p / / p / / p / / p // C'est en définissant

La prise en compte d'une perspective sexospécifique dans la recherche a pour but de garantir que les questions d'égalité entre les femmes et les hommes sont prises en considération lors de la planification de la recherche dans son ensemble, mais aussi de l'élaboration de projets spécifiques. Le fait de prendre en compte la perspective sexospécifique est important dans la mesure où les choix opérés à ce niveau déterminent les différentes possibilités qui s'offrent au stade de l'exécution. Il faut avant tout apprécier si le programme de recherche général répond aux problèmes des femmes et des hommes et aux questions qu'ils se posent; autrement dit, il faut se demander, en recensant les thèmes dignes d'intérêt, s'il est tenu compte des priorités propres aux femmes et aux hommes respectivement, du travail qu'ils accomplissent et de leurs besoins et intérêts ? En effet, on parlait souvent par le passé du principe que les priorités et perspectives des femmes et des hommes étaient analogues, de sorte que les besoins et intérêts spécifiques aux femmes étaient

Pour adopter une perspective sexospécifique dans le domaine de la recherche, il faut, lors des différentes phases clés du processus de planification⁴, se poser notamment les questions suivantes :

- En quoi le thème de recherche présente-t-il un intérêt pour les femmes et les hommes (différences et similitudes) ? Les femmes ont-elles été invitées au même titre que les hommes à contribuer à la délimitation et à la conception du domaine de recherche ?
- Observe-t-on des disparités entre les sexes dans le cadre conceptuel, les objectifs, les méthodes et les résultats et effets prévus de la recherche ?

Le travail sur la diversité biologique du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) procède d'une approche qui permet d'adopter une perspective sexospécifique dans la planification de la recherche⁵ :

Le travail sur la diversité biologique du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) procède d'une approche qui permet d'adopter une perspective sexospécifique dans la planification de la recherche⁵ :

Un programme de recherche pour l'évaluation des réformes de politique sociale exécuté dans le même institut montre plus en détail dans quelle mesure la prise en compte d'une perspective sexospécifique a une influence sur les types de recherche que l'on choisira de soutenir et ce qu'on pourra en tirer à l'avenir⁶.

- Le travail sur la diversité biologique du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) procède d'une approche qui permet d'adopter une perspective sexospécifique dans la planification de la recherche⁵ :
- Un programme de recherche pour l'évaluation des réformes de politique sociale exécuté dans le même institut montre plus en détail dans quelle mesure la prise en compte d'une perspective sexospécifique a une influence sur les types de recherche que l'on choisira de soutenir et ce qu'on pourra en tirer à l'avenir⁶.
- Le travail sur la diversité biologique du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) procède d'une approche qui permet d'adopter une perspective sexospécifique dans la planification de la recherche⁵ :
- Un programme de recherche pour l'évaluation des réformes de politique sociale exécuté dans le même institut montre plus en détail dans quelle mesure la prise en compte d'une perspective sexospécifique a une influence sur les types de recherche que l'on choisira de soutenir et ce qu'on pourra en tirer à l'avenir⁶.
- Le travail sur la diversité biologique du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) procède d'une approche qui permet d'adopter une perspective sexospécifique dans la planification de la recherche⁵ :
- Un programme de recherche pour l'évaluation des réformes de politique sociale exécuté dans le même institut montre plus en détail dans quelle mesure la prise en compte d'une perspective sexospécifique a une influence sur les types de recherche que l'on choisira de soutenir et ce qu'on pourra en tirer à l'avenir⁶.



Adopter une perspective sexospécifique dans le domaine de l'assistance technique, c'est veiller à ce que les initiatives retenues concourent à la réalisation des objectifs d'égalité entre femmes et hommes, ce qui exige d'examiner les résultats escomptés et leur lien avec les questions d'égalité des sexes. Par exemple, dans le cadre d'une initiative de renforcement des capacités de l'appareil judiciaire dans l'application des normes internationales, il faudra se poser tout un éventail de questions sur la façon d'interpréter les normes internationales en matière d'égalité entre femmes et hommes (telles qu'elles sont énoncées dans des instruments comme la Convention de 1979 touchant les différentes législations nationales sur la succession, la propriété matrimoniale, l'emploi ou la sécurité sociale. S'agissant d'une initiative de décentralisation de l'Etat, une perspective sexospécifique conduira à prendre en compte des facteurs ayant une incidence sur la représentation des femmes dans les organes de décision; il faudra que les décideurs reconnaissent les besoins des femmes aussi bien que ceux des hommes et qu'ils s'emploient à les satisfaire.

Pour continuer à adopter une perspective sexospécifique dans l'assistance technique, le mieux est de veiller à ce que les questions relatives à l'égalité entre les sexes soient examinées au moment de la définition de la tâche et lors des premiers entretiens avec le partenaire qui souhaite recevoir une assistance technique.

Les perspectives sexospécifiques sont élaborées sur les perspectives sexospécifiques initialement sur les perspectives sexospécifiques initiales. Elles sont aussi examinées (examinateur) - 490.1 en les

era..

- Les engagements pris à l'échelle nationale sont d'importants instruments de dialogue s'agissant de l'égalité entre les sexes car les débats peuvent ainsi être replacés dans le contexte des responsabilités ou mesures déjà prises.

- Certes, c'est au chef d'équipe qu'il incombe de veiller à ce qu'une démarche sexospécifique soit adoptée dans l'ensemble des activités, mais il est indéniable que ce type d'analyse requiert des compétences spécifiques. C'est là une lourde responsabilité qui ne saurait être confiée à une débutante.

- Les organisations et les institutions ne sont pas des entités homogènes. On peut donc généralement s'appuyer sur des éléments de soutien pour favoriser la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes. Il convient, par conséquent, d'identifier les individus ou groupes d'individus qui poursuivent des objectifs d'égalité entre les sexes, de leur apporter encouragements et soutien, afin de tirer parti de leur engagement.

- Les besoins, les priorités et les ressources des femmes et des hommes ne sont pas les mêmes, ce qui prouve bien qu'il est important de consulter les différents groupes de la population. La méthodologie suivie dans la réalisation des consultations est elle aussi déterminante, dans la mesure où les femmes peuvent parfois se heurter à certains obstacles lorsqu'elles essaient de donner leur point de vue. Il est souvent nécessaire de préciser que le but recherché est d'atteindre les femmes aussi bien que les hommes.

- Il est important de s'appuyer sur les experts de la région, à la fois pour tirer parti de leurs connaissances et pour leur donner l'occasion d'avoir une influence sur les débats.

Les organes intergouvernementaux sont des instances de choix permettant d'aller de l'avant touchant les principales questions qui se posent aux gouvernements et de faciliter les échanges de données d'expérience entre pays. Les travaux d'analyse destinés à donner suite aux décisions prises par les organes intergouvernementaux ou à préparer leurs prochaines réunions permettent de mieux comprendre ou de mettre au jour de nombreux problèmes. En prêtant leurs services à ces organes, les entités du système des Nations Unies peuvent grandement aider les Etats Membres à saisir les aspects sexospécifiques des questions examinées (comme les Etats Membres l'ont demandé dans le *rapport* des conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et d'autres accords intergouvernementaux).

Les organes intergouvernementaux décident en dernier ressort de leur ordre du jour, de leurs priorités, de la documentation et du soutien dont ils ont besoin, mais les bureaux chargés de leur prêter des services de secrétariat les aident grandement à définir les problèmes considérés et l'approche à suivre dans leur examen. Ce faisant, les secrétariats en question peuvent aussi aider les organes intergouvernementaux à adopter une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes à l'occasion de l'examen des questions. Comme de nombreuses entités du système des Nations Unies ont des bureaux chargés des questions d'égalité entre femmes et hommes ou ont recruté des spécialistes dans ce domaine et ont une expérience considérable dans la lutte contre l'inégalité entre les sexes, les ressources nécessaires pour réunir des éléments d'information et faire des analyses sur les problèmes rencontrés et les différentes modalités d'intervention ne font pas défaut.

Bref, toute approche soucieuse des sexospécificités à l'occasion de la fourniture de services aux organes intergouvernementaux doit reposer sur trois étapes particulièrement importantes :

- S'employer à définir la question considérée de sorte qu'une approche intégrée des divers objectifs et sujets de préoccupation connexes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies puisse être adoptée, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les sexes.
- Veiller à envisager une perspective sexospécifique lors de la définition de la portée du problème et du plan d'attaque à retenir.

- Faire fond sur le savoir et l'expérience accumulés au sein du système des Nations Unies en demandant aux diverses entités participantes des Nations Unies d'examiner, en faisant appel à leur expérience et à leurs compétences respectives, les aspects des problèmes examinés qui ont trait à l'égalité entre les sexes, en mobilisant leurs propres services chargés de la question de la femme et leurs spécialistes dans ce domaine.

Faire fond sur le savoir et l'expérience accumulés au sein du système des Nations Unies en demandant aux diverses entités participantes des Nations Unies d'examiner, en faisant appel à leur expérience et à leurs compétences respectives, les aspects des problèmes examinés qui ont trait à l'égalité entre les sexes, en mobilisant leurs propres services chargés de la question de la femme et leurs spécialistes dans ce domaine.



La collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques et autres données sont d'une importance cruciale, dans la mesure où c'est là une source d'informations essentielles pour les gouvernements, les institutions internatio-

et d'analyse utilisées pour s'assurer que les problèmes d'égalité entre fem-

mettent souvent l'accent sur les machines utilisées dans l'agriculture. Comme les femmes ont souvent moins accès aux ressources productives que les hommes, il importe de ventiler les différents types d'exploitation de la terre selon le sexe et de faire apparaître les disparités et inégalités en matière d'accès aux machines agricoles.

- S'assurer que les concepts, définitions et méthodes — par exemple, les questionnaires et les unités d'activité — qui sont utilisés à l'occasion de la collecte des données tiennent compte des disparités et des inégalités fondées sur le sexe.
- Prendre en considération et examiner les causes et conséquences sous-jacentes à l'occasion de l'analyse. Une fois les disparités et inégalités entre femmes et hommes diagnostiquées, il peut être utile de procéder à une analyse approfondie en vue d'en déterminer les causes et les incidences.
- Identifier tous les éléments d'information nécessaires pour examiner les disparités fondées sur le sexe.
- Veiller à ce que les résultats de l'analyse soient transmis à tous les acteurs concernés dans un langage clair, en faisant ressortir les causes et conséquences fondées sur le sexe et les enseignements à en tirer pour l'action des pouvoirs publics.

Les autres rapports et publications à l'intention des décideurs et du public en général doivent eux aussi intégrer une perspective sexospécifique. Il serait dommage de ne pas profiter de ces documents pour faire comprendre l'importance de l'objectif d'égalité entre femmes et hommes en y adoptant les perspectives sexospécifiques voulues. Si de nombreux documents comportent désormais une section consacrée exclusivement aux « questions d'égalité entre femmes et hommes », il serait beaucoup plus fructueux d'adopter une approche sexospécifique tout au long des documents, y compris dans le corps de l'analyse et dans les conclusions ou recommandations d'action.

Enfin, étant donné l'importance croissante de la documentation électronique et des technologies de la communication, il faudrait également revoir le contenu des sites Web d'un point de vue sexospécifique, en se posant notamment les questions suivantes : Le site rend-il compte des efforts déployés par l'institution en matière de prise en compte des sexospécificités ? Y propose-t-on des liens hypertexte vers les études, publications ou organisations pertinentes ?

4. 

les questions stratégiques et de servir de catalyseur (au lieu d'assumer l'entière responsabilité de l'adoption d'une démarche soucieuse d'égalité).

- Les moyens d'assurer le bon déroulement du processus de consultation,

5.



Dans son principe, la stratégie de prise en compte des sexospécificités ne souffre guère d'ambiguïté. Cependant, à en juger par l'expérience, il peut se révéler difficile à mettre en œuvre dans certaines circonstances. On a tenté dans le présent document de mieux cerner le sens d'une approche soucieuse d'égalité entre femmes et hommes, ses incidences dans la pratique et de dégager des angles d'attaque d'une analyse approfondie dans divers contextes.

Au cours de la dernière décennie, il est apparu clairement que l'on ne saurait garantir la prise en compte des sexospécificités en l'absence d'une ferme volonté institutionnelle et d'efforts systématiques dans l'application de la stratégie. A cette fin, il faut identifier les perspectives sexospécifiques dans tous les secteurs et problèmes relevant du programme de travail de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les angles d'attaque possibles des

Il est important de mobiliser les décideurs, de rechercher des alliés, de définir les responsabilités, d'établir des liens avec les organisations qui poursuivent les mêmes objectifs, d'identifier les ressources disponibles et d'atteindre les publics spécifiques ciblés. On a beaucoup appris depuis que la question de la prise en compte d'une perspective sexospécifique a été examinée pour la première fois à l'échelle internationale, mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut davantage tirer ensemble les leçons du passé pour opérer les changements nécessaires, en particulier aux niveaux politique et institutionnel, et identifier et éliminer les obstacles qui continuent d'entraver la prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes.

L'un des principaux enseignements tirés des efforts tendant à mettre en œuvre la stratégie de prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes est que l'adoption d'une perspective sexospécifique dans tous les domaines du développement social est décisive pour réaliser l'égalité entre les sexes, tout autant que pour atteindre d'autres objectifs importants. Un développement durable axé sur l'individu ne sera possible que pour autant que les perspectives sexospécifiques soient identifiées et prises en compte comme parties intégrantes de tous les domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies. Il est donc essentiel de relever les défis liés à l'adoption d'une perspective sexospécifique si l'on veut atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire.

NOTES

¹ Comme toujours dans les débats internationaux, il convient de s'entendre sur la définition des termes utilisés. Par exemple, d'aucuns pensent qu'adopter une perspective sexospécifique consiste à transformer toute entreprise (études, programmes, réunions, etc.) en une initiative ayant pour objectif l'égalité entre la femme et l'homme. Adopter une perspective sexospécifique à l'occasion d'une réunion consacrée aux mesures requises pour contrôler la





